

Docteur Alain AMZALAG, chirurgien-dentiste
4 place du Général Catroux
75017 – Paris

Paris, le 9 janvier 2017

Monsieur le Président de la République,

Chirurgien-dentiste à Paris depuis 35 ans, j'ai l'honneur par la présente lettre d'attirer votre attention sur les conséquences néfastes qui résulteraient de l'adoption des nouvelles dispositions conventionnelles actuellement en discussion.

Etant pratiquement en fin de carrière, ma seule préoccupation est de voir pérenniser une qualité d'exercice et de soins pour les générations futures.

Il était en effet, initialement prévu que les soins conservateurs et préventifs, parmi les plus bas d'Europe, soient très significativement réévalués et que le tarif des prothèses soit fixé à un prix raisonnable. Or, la réévaluation des soins proposée par l'UNCAM est nettement insuffisante et le plafonnement des prix de prothèses inacceptable car en dessous des tarifs moyens pratiqués il y a plus de 30 ans !!

Il convient à ce stade d'apporter quelques précisions sur les actes en question.

Soins préventifs et conservateurs : la codification et la tarification de ces soins sont fixées par la CCAM. Les honoraires pratiqués par les dentistes n'ont pratiquement pas été réévalués depuis 1945. Or, les soins dentaires ont fait l'objet d'une véritable révolution tant sur le plan du confort du patient que des techniques opératoires. Les cabinets dentaires sont aujourd'hui assimilables à de véritables petites cliniques.¹ Malheureusement, cette sous-évaluation des soins ne permet plus aux dentistes français de moderniser leur cabinet, induisant ainsi une situation de sous investissement tant sur le plan humain (manque d'assistantes) que technique (évolution vers les nouvelles technologies). A l'inverse, grâce à une tarification plus juste des soins, nos confrères européens souvent mieux équipés, ont également la possibilité d'engager davantage de personnel, permettant ainsi d'assurer une meilleure prise en charge de leurs patients selon les dernières données acquises de la science.

A titre comparatif, les tarifs des soins dentaires sont trois fois moins élevés en France qu'au Canada ou en Allemagne et dix fois moins élevés qu'aux USA où certains patients sont contraints de se faire extraire les dents à défaut d'avoir les moyens de les faire soigner.

Il convient enfin de rappeler que ces soins conservateurs et préventifs à coût très faibles sont intégralement remboursés aux patients et sont accessibles à tous les Français, y compris notamment, les personnes en situation de précarité qui bénéficient du tiers-payant depuis de nombreuses années.

¹ Les soins dentaires, tels que le détartrage, le soin des caries, l'extraction et la dévitalisation, constituent 70% de notre pratique. Un soin d'une durée d'une heure telle qu'une dévitalisation coûte au patient 81,94 euros ou encore un soin d'une durée de 30 minutes tel qu'un détartrage coûte au patient 28,92 euros (qui lui seront intégralement remboursés dans les deux cas), tandis que le coût horaire moyen d'un cabinet dentaire est d'environ 200 euros par heure.

Sur le plan médical, si ce parcours de soins préventifs et conservateurs était parfaitement suivi par le patient, il n'aurait quasiment jamais recours aux soins prothétiques plus mutilants et onéreux en raison de la complexité de leur mise en œuvre.

Or, notre système de soins ne responsabilise pas suffisamment le patient en lui imposant des visites préventives comme il est pratiqué dans les pays scandinaves.

Les chirurgiens-dentistes français sont quant à eux prêts à s'engager dans une politique de prévention permettant de réduire significativement les frais de santé.

Soins prothétiques : cette deuxième famille d'actes intervient lorsque les soins préventifs et conservateurs ne sont plus possibles. Ils concernent la pose d'appareils, couronnes, bridges, implants.

C'est là que l'on agite le spectre du dentiste « nanti qui s'en met plein les poches avec les prothèses ». Or, le prix du marché des soins prothétiques a été établi à un niveau comparable à celui des autres pays de l'OCDE, ce qui a permis d'établir un équilibre avec le niveau dérisoire des tarifs des soins conservateurs ; rien de plus.

Régulièrement la Cour des comptes et à la suite les médias pointent notre activité en la réduisant « à l'achat de couronnes à un prix dérisoire pour la « vendre » avec des marges excessives » comme si le dentiste n'était qu'un commerçant.

A l'instar du chirurgien orthopédique qui pose une prothèse de hanche, le chirurgien-dentiste réalise un acte médical et prothétique.

Il faut savoir qu'avant de poser une couronne, le dentiste devra assurer au moins trois séances de soins mettant en jeu son temps, son expertise, l'assistance d'une aide opératoire, l'utilisation de nombreux matériaux mais aussi des charges de fonctionnement communes à toute entreprise. Nous sommes la seule profession médicale en France à être soumise à l'obligation d'établir un devis prothétique d'une transparence et d'une précision hors norme. Ce devis affiche tous les frais fixes et charges diverses du cabinet, le patient disposant d'un temps de réflexion de 7 jours avant de s'engager.

Enfin, nous prodiguons depuis des années des soins prothétiques plafonnés par décret à un tarif « social » à des millions de personnes bénéficiant de la CMUC. Dans ce contexte, bien que travaillant à perte, notre profession respecte ses engagements sociaux depuis toujours.

Me concernant, j'ai eu l'occasion de soigner des patients représentant toutes les catégories socio-professionnelles de même que des personnes en situation de précarité. Mes honoraires, toujours calculés avec tact et mesure, ont permis à tous les patients le même accès à des soins de qualité. C'est aussi le cas pour la grande majorité de mes confrères, ce qui permet de disposer d'un système de soins dentaires parmi les plus performants et justes au monde.

De fait, si les propositions de l'UNCAM étaient appliquées dans les conditions actuelles, les dentistes devront baisser leurs coûts de fonctionnement et leurs

séances de soins en assurant un meilleur rendement au détriment de la notion d'excellence et de qualité. Ils devront renoncer à investir dans les nouvelles technologies, sources de confort et de sécurité pour les patients. En vue de réduire leurs coûts, ils devront faire fabriquer leur prothèse en Asie ou en Turquie où les prix sont trois fois moins élevés qu'en France ; il en serait fini du made in France au niveau des prothèses ce qui entraînerait également de nombreuses fermetures de laboratoires de prothèses ainsi que des licenciements de personnels. Les estimations de notre profession font état de la fermeture de 30% des cabinets libéraux sauf à se regrouper pour créer des centres dentaires dits « low-cost » et pratiquer une « dentisterie de masse ».

Plus grave que l'aspect économique, il faut rappeler que la conformité de ces prothèses fabriquées à l'étranger est plus que douteuse et pourra induire des dégâts sanitaires lourds, tant sur le plan clinique que matériel. Des désastres de santé publique se sont déjà produits dans notre pays sur des prothèses dans d'autres secteurs.

A cet effet, Frédéric Bizard, économiste de la santé cite dans son rapport « le vrai visage des réseaux de soins », les dégâts sanitaires des dits centres dentaires low-cost. Le cas de Dentexia ayant même fait l'objet d'un rapport de l'IGAS en juillet 2016. Il convient de préciser que les nombreuses victimes de ces centres sont le plus souvent d'origine modeste. Dans le cas de Dentexia, les coûts des soins de reprise des dégâts causés sur les patients sont estimés par l'économiste à 10 millions d'euros pour l'Assurance Maladie.

Avec une telle évolution, nous aurons finalement une médecine dentaire à deux vitesses comme en Grande Bretagne et aux USA. Cette dérive aura pour conséquence de fragiliser les patients les plus modestes. En effet, une pratique libérale de qualité ne sera plus possible avec de telles contraintes et émergera alors une médecine dentaire de « riches » à laquelle auront difficilement accès les classes moyennes et les moins favorisés.

La nouvelle génération de chirurgiens-dentistes ne doit pas être amenée à se compromettre et à perdre son âme. Le chirurgien-dentiste n'est pas un « commerçant » mais un professionnel de santé, soumis au code de la Santé publique, garant d'une bonne santé dentaire qui conditionne elle-même, une bonne santé générale (une infection dentaire non ou mal traitée pouvant avoir diverses répercussions graves sur l'organisme).

En conclusion, les mesures tarifaires préconisées par l'UNCAM seront totalement contreproductives tant sur le plan de la santé publique que sur le plan de la maîtrise des dépenses de santé. Elles mettront en péril l'équilibre de notre système de soins auquel nous connaissons votre attachement. C'est pourquoi, il serait salutaire que ces mesures soient reconsidérées dans le cadre de nouvelles négociations avec les représentants de notre profession.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Docteur Alain AMZALAG